

**LIGUE GUADELOUPÉENNE DE FOOTBALL
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LIGUE
Réunion en visioconférence du mardi 25 novembre 2025 à 19H00**

Participants :

Présidence : M. Philippe MAQUIABA Président

Secrétariat de séance : Mme Claudia CHAUDRIN RABOTEUR Secrétaire général

Membres présents :

Teddy FLEREAU Secrétaire général adjoint

Armelle ALLAMAMELLE Vice-présidente

Thierry COLOMBO Vice-président

Ulrich DELABARTHE Trésorier adjoint

Corinne BIVOUAC Secrétaire général adjoint 2

Isabelle SAINT-VAL membre

Jean Charles ALCOOL membre

Richard ALBERT Vice-président

Éric NESTAR membre

Élie ELAIN membre

Absents excuses :

Jean François VLAJ Vice-président

Yohann SELBONNE Vice-président

Philippe TOURRAINE membre

Absents

Jocelyn MARTIAL Trésorier

Sylvia SERMANSON Vice-présidente

Ouverture de la séance et contexte

Le Président par interim M. Philippe MAQUIABA ouvre la séance à 19h00, remercie les personnes présentes et rappelle que cette réunion se tient sous couvert de l'administrateur provisoire de la Ligue, Maitre MIROITE qui en a approuvé l'ordre du jour et qui sera co-signataire du procès verbal.

Après vérification des présences et déduction des membres ayant démissionnés (Guy Manette et Lucien Galvani), l'information ayant été transmise directement à l'administrateur provisoire de manière individuelle, ce dernier en a pris acte.

Le quorum de 10 membres, est atteint.

Le Président rappelle que la réunion est organisée en urgence en raison des difficultés rencontrées dans l'arbitrage régional.

Ordre du jour :

- 1- Validation du procès-verbal du dernier Conseil de Ligue (20 novembre 2025)
 - 2- Point de situation sur la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) et validation des nouveaux membres
 - 3- Informations diverses
-

Point 1- Validation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil de Ligue (20 novembre 2025) (Teddy FLEREAU)

Plusieurs membres indiquent ne pas avoir reçu le projet de procès-verbal.

Décision : le PV sera de nouveau circularisé à l'ensemble des membres du Conseil de Ligue pour les éventuelles remarques et modifications.

Le SGA Teddy FLEREAU rappel que pour autant c'est l'Administrateur Provisoire qui valide les PV définitif des réunions du conseil de Ligue (CDL).

Point 2 Point de situation sur la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) et validation des nouveaux membres (Teddy FLEREAU)

Rappel des missions statutaires et de la règles de composition de la CRA en lien avec le statut de l'arbitrage

Lecture des attributions de la CRA : recrutement, formation, désignation, contrôle, lois du jeu, sections jeunes, féminines, promotion, etc.

Les obligations de composition sont rappelées (ancien arbitre, arbitre actif, représentant de club, représentant élu, membre CDL...).

Point sur la situation des membres de la CRA

Contrairement à ce qui a pu être affirmé tous les membres de la CRA n'ont pas démissionnés.

Présentation par monsieur Teddy FLEREAU des membres non démissionnaires (9) et démissionnaires (8).

Propositions de nouveaux membres

Les candidatures suivantes sont présentées :

Mme Minos KELLY en tant que dirigeante n'ayant pas exercé l'arbitrage

M. Napolin GERVAIS ancien arbitre

M. Christelly TALVIN ancien arbitre

M. Yohann SELBONNE ancien arbitre

M. Thierry COLOMBO ancien arbitre

M. Rodolphe CLAVIER ancien arbitre

M. Ulrich DE LABARTHE arbitre activité

M. Teddy FLERREAU ancien arbitre

D'autres candidatures supplémentaires sont évoquées mais n'ayant pas été formalisées, elles ne sont pas retenues.

Le Conseil de Ligue valide à l'unanimité :

- La confirmation des 9 membres non démissionnaires,
- L'intégration des 8 nouveaux membres pour constituer la nouvelle CRA.

Durée du mandat de la CRA

La CRA est instituée pour une durée transitoire d'une saison, soit jusqu'à la fin de la saison 2025-2026.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Nomination du Président de la CRA

Les contraintes statutaires sont rappelées par le SGA Teddy FLEREAU :

Le président de la CRA ne peut être :

le Président de Ligue,

le représentant élu des arbitres,

un président de club,

ou une personne exerçant une fonction technique en club.

Candidature à la Présidence de la CRA

La candidature de monsieur Thierry COLOMBO est proposée. Il accepte et précise qu'en cas de vote favorable il démissionnera de la présidence de la Commission Régionale du Statut de l'arbitrage (CRSA), conformément aux règles de déontologie, ceci afin de permettre l'élection d'un nouveau président pour la CRSA.

Monsieur Thierry COLOMBO est élu Président de la CRA.

Décision adoptée à l'unanimité des présents.

Point 3- Informations diverses

Projet des règlements financiers 2025-2026 et 2026-2027 (Thierry COLOMBO)

Monsieur Thierry COLOMBO présente au CDL les grandes lignes du projet qui est encore en cours de discussion avec l' Administrateur Provisoire de la Ligue, a qui il reviendra de trancher.

Aucun vote n'est effectué : document présenté à titre d'information.

Préparation du 8e tour de Coupe de France (Thierry COLOMBO)

Il est rappelé la nécessité urgente de procéder aux désignations des arbitres. La nouvelle CRA prendra la main dès le lendemain sur le sujet.

Communication

Il est rappelé l'importance d'améliorer ce point sur tous ces aspects

Clôture de séance

Le Président remercie les membres.

La séance est levée à 21h25

Fait à Pointe-à-Pitre, le 25 novembre 2025

Pour la Ligue Guadeloupéenne de Football,

L'administrateur de la Ligue

Le Président par intérim

La Secrétaire Générale

SELARL d'Administrateurs Sociaux
AMIROITE & RABOTEUR & Associés
Représentée par Maitre Alain MIROITE
Rue Pierre Chalon - L'Houëzel
97190 LE COSIER
Tél.: 0590 84 55 44 - Fax : 0590 84 55 45
Siret : 423 710 178 00083

Ph. MAQUIABA

C. CHAUDRIN



"Les décisions sont susceptibles d'appel de la FFF (Commission Fédérale des Règlements et Contentieux, email : juridique@fff.fr, adresse postale : 87 Boulevard de Grenelle 75015 Paris) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification ou de leur publication dans le respect des dispositions définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF."